

PROTOCOLE COVID-19 – Personnels
MAJ 21/09/2021

Le port du masque est **OBLIGATOIRE** dans l'enceinte de l'Université (en intérieur **ET** en extérieur lorsque la distanciation ne peut être respectée). Le porter vous protège du risque d'infection mais surtout, il vous évite de contaminer les autres et diminue donc les contacts à risque. Le porter, c'est vous protéger et protéger les autres : c'est casser la chaîne de transmission du virus.

Si le port du masque est momentanément impossible (prise d'aliments, de boissons ou cigarette), maintenez une distance de 2 mètres minimum entre vous et vos camarades, en intérieur comme en extérieur. Faites-en sorte que ce moment soit le plus court possible.

- 1. Si je présente des signes de la COVID-19** parmi lesquels : fièvre/frissons, toux sèche, maux de gorge, survenue brutale d'une fatigue ou de courbatures inexplicables, maux de tête inhabituels, perte du goût ou de l'odorat, ou en cas de doute **je me fais tester** :

Les tests virologiques (RT-PCR) sont effectués dans des centres de dépistage dont la liste est disponible sur le site Internet sante.fr ou sur le site Internet de votre Agence régionale de santé.

Vous pouvez bénéficier d'un test de dépistage, à **votre demande et sans prescription médicale**, sans même présenter de symptômes. Il est intégralement pris en charge par l'assurance maladie. Ces dispositions sont également applicables aux personnes qui ne sont pas assurés sociaux. Les personnes présentant des symptômes, les cas contacts et les personnels soignants ou assimilés sont testés en priorité.

- 2. Si j'ai été testé positif à la COVID-19 :**

J'informe l'Université (mon supérieur hiérarchique direct).

- ➔ Je suis à mon domicile : je ne me rends pas à l'université et je respecte les consignes de l'autorité sanitaire (Assurance Maladie (AM) et/ou SSU) qui me contactera (isolement de 10 jours minimum).
- ➔ Je suis à l'université : je rentre immédiatement chez moi pour m'isoler. J'attends d'être contacté par l'AM et/ou le SSU qui m'informera de la conduite à tenir (isolement de 10 jours minimum).
- ➔ En toute situation de test positif à la COVID-19, il vous sera demandé d'identifier les personnes cas contacts. Nous vous invitons à préparer une liste de ces personnes (nom + prénom + numéro de téléphone) que vous transmettez lors de cet appel. Les personnes contacts à risque sont déterminées après enquête : toutes les personnes

vues sans gestes barrières 2 jours avant le début des symptômes si vous êtes symptomatique ; 7 jours avant la date du test positif si vous êtes asymptomatique.

3. **Si j'ai été testé négatif à la COVID-19 :**

En cas de résultat négatif, il est important de continuer à observer rigoureusement les [gestes barrières](#).

Si des symptômes compatibles avec la Covid-19 apparaissent, persistent ou s'aggravent, il est recommandé de contacter son médecin traitant.

Personnes de 65 ans ou plus, personnes fragiles dont le test antigénique est négatif

Si le résultat est négatif, le professionnel de santé qui a réalisé le test invite les personnes symptomatiques âgées de 65 ans ou plus et les personnes qui présentent au moins un facteur de risque, tel que défini par le Haut Conseil de la santé publique, à consulter un médecin (si celui-ci n'est pas le professionnel qui réalise le test) et à confirmer ce résultat par un test RT-PCR.

1. **Si j'ai eu un contact à risque :**

Seules les personnes contacts à risque élevé sont tenues de respecter une quarantaine.

Si votre schéma vaccinal est complet et si vous n'êtes pas immunodéprimé, vous n'avez pas obligation de vous isoler. Mais vous devez respecter certaines règles sanitaires pour briser les chaînes de transmission du Covid-19 :

- réaliser immédiatement un test de dépistage : PCR ou antigénique par professionnel de santé : Vous n'avez pas besoin d'ordonnance pour procéder à un test par prélèvement nasal et il est pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie ;
- informer de votre statut les personnes avec qui vous avez été en contact 48 h avant votre dernier contact à risque avec le malade du Covid-19 et leur recommander de limiter leurs contacts sociaux et familiaux ;
- respecter les gestes barrières pendant 1 semaine après le dernier contact avec le malade et notamment :
 - limiter les interactions sociales, en particulier dans les établissements recevant du public où le port du masque n'est pas possible ;
 - éviter tout contact avec des personnes à risque de forme grave même si elles sont vaccinées ;
 - porter un masque de catégorie 1 dans l'espace public ;

- réaliser une auto-surveillance de la température et de l'éventuelle apparition de symptômes, avec un test de dépistage immédiat en cas de symptômes, quel que soit l'âge ;
- réaliser un second test de dépistage (RT-PCR, TAG) 7 jours après la fin de la période d'isolement du cas, ou si vous vivez avec le malade, 17 jours après la date de début des symptômes du malade (ou la date de prélèvement pour les malades sans symptôme).

Vous n'êtes pas vacciné contre le Covid-19 ou vous êtes immunodéprimé ?

Si votre schéma vaccinal est incomplet ou si vous êtes immunodéprimé (voir la liste ci-après), vous devez réaliser immédiatement un test de dépistage, RT-PCR ou antigénique (pour les enfants de moins de 6 ans, un prélèvement salivaire peut être réalisé si le prélèvement nasopharyngé est difficile ou impossible) :

- si le résultat est positif : vous devenez un cas confirmé de Covid-19 ;
- si le résultat est négatif : vous devez respecter un isolement chez vous :
 - soit de 7 jours, à partir de la date du dernier contact à risque avec la personne positive au Covid-19, si vous pouvez vous isoler strictement d'elle ;
 - soit de 7 jours après la fin des symptômes de la personne malade, si vous ne pouvez pas vous isoler d'elle, soit 17 jours après la date de début des signes (ou de la date de prélèvement diagnostique pour les malades sans symptôme).

Vous trouverez l'intégralité des infos ici :

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14278>

En cas de doute, CONTACTEZ votre médecin traitant et N'OUBLIEZ PAS de vous signaler auprès de votre responsable ou du référent Covid de votre pôle/service/composante.